



NATUROPATHE
MARIE-LAURE LECLERC

29 Bd du Mail-89100 SENS
AUXERRE

03 86 83 77 75

www.naturopathie-yonne.fr

Siret : 5352875000012

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CONSULTANT LORS D'UNE CONSULTATION NATUROPATHIQUE

Je soussigné(e),
M/Mme (Prénom NOM) : _____

Date de naissance : _____

Atteste avoir contacté Madame LECLERC, Marie-Laure (Naturopathe assuré(e) en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Protection Juridique Professionnelle (PJ) par l'Agence AXA CIBRARIO RUBOD (Mrs CIBRARIO LELIO et Mr RUBOD) Orias n°07 012 878 et n°18 007 121 sous les polices Axa n°6368877604 et n° 10504958704) de son plein gré, en toute connaissance de cause, et reconnais avoir bénéficié d'explications claires, loyales compréhensibles sur les raisons, les objectifs, les avantages, les inconvénients éventuels et les tarifs, concernant la technique ou la méthode proposés.

J'ai été prévenu(e) que le praticien a une obligation de moyens et non de résultat.

Je reconnais que mon naturopathe référencé ci dessus n'est pas médecin et qu' elle n'est pas habilitée à poser un diagnostic ni à traiter une maladie, compétences relevant de mon seul médecin traitant, référent ou spécialiste.

Je NE dois donc PAS arrêter mes traitements médicaux en cours et au contraire, continuer à me faire suivre par tout médecin ou paramédical dont j'aurais besoin.

Seul le médecin peut juger de l'évolution de ma ou mes maladies, prescrire des examens médicaux et décider de modifier le traitement médicamenteux en cours.

Je sais que le rôle de Madame LECLERC Marie-Laure consiste en des **conseils** d'hygiène de vie afin d'équilibrer mon Energie Vitale et optimiser mon capital santé.

Dans ce but, la naturopathe conseille sur les règles de l'hygiène alimentaire et hygiène de vie, voir propose des compléments alimentaires mais ces méthodes sont complémentaires à celles que je poursuis avec mon médecin traitant et ne les remplacent donc pas.

Les documents qui me sont remis ne sont pas des ordonnances mais des conseils assimilables à une automédication.

Les conseils donnés sont individualisés et personnalisés ils ne sont donc pas applicables à d'autres personnes.

Il est aussi important que je signale à Madame LECLERC Marie-Laure si je suis déjà d'autres « pratiques alternatives » de santé (phytothérapie...) afin de voir la compatibilité avec la présente démarche .

Je sais également que ni la consultation, ni les compléments alimentaires éventuellement conseillés ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement par l'assurance maladie.

Fait à _____

Le __/__/____

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »